

Gestion du non-respect du guide Relations entre les clubs



Club de
Soccer
Lachine SC
juillet 2025

Document : Gestion du non-respect du guide « Relations entre les clubs »

Club de Soccer Lachine SC

Programme de reconnaissance – Conformité Soccer Canada & Soccer Québec

1. Introduction

Le Club de Soccer Lachine SC s'engage à respecter et à promouvoir les principes énoncés dans le guide « **Relations entre les clubs** » publié par Soccer Canada et Soccer Québec.

Toute situation de non-respect de ce processus peut nuire au bon fonctionnement du développement des joueurs et joueuses, ainsi qu'à l'image de notre organisation.

Le présent document définit les mesures prises par le club pour prévenir, gérer et sanctionner le non-respect de ces règles.

2. Principes directeurs

- **Respect mutuel** : Favoriser la collaboration entre clubs, entraîneurs, parents et joueurs.
 - **Transparence** : Assurer une communication claire et documentée lors de tout mouvement ou transfert.
 - **Conformité** : Appliquer les règlements en vigueur de Soccer Québec et de Soccer Canada.
 - **Éducation** : Privilégier l'information et la sensibilisation avant toute sanction.
-

3. Types de non-respect

Le non-respect peut inclure, sans s'y limiter :

- Contact direct avec un joueur ou une joueuse d'un autre club sans autorisation.
 - Tentative de recrutement illégal (« approche directe »).
 - Non-respect des formulaires et délais administratifs lors d'un transfert ou d'un prêt.
 - Manque de collaboration dans la gestion des joueurs mutés.
 - Comportements non conformes aux valeurs de respect et d'éthique sportive.
-

4. Processus de gestion du non-respect

4.1 Signalement

- Toute situation doit être signalée par écrit (courriel ou formulaire interne) à la **Direction technique** ou au **Comité de discipline**.
- Le signalement doit inclure des faits précis, preuves ou témoignages.

4.2 Analyse

- La Direction technique examine le dossier.
- Consultation possible avec Soccer Québec pour avis ou médiation.
- Rencontre avec les parties concernées si nécessaire.

4.3 Mesures correctives

Selon la gravité et la récurrence, le club pourra appliquer :

1. **Rappel verbal ou écrit** des règles.
 2. **Avis de non-conformité** au membre ou à l'entraîneur impliqué.
 3. **Suspension temporaire** d'un entraîneur, dirigeant ou joueur fautif.
 4. **Signalement officiel** à Soccer Québec pour intervention et sanctions additionnelles.
-

5. Suivi et prévention

- Archivage de chaque cas pour suivi.
 - Présentation annuelle au conseil d'administration des incidents et mesures correctives.
 - Formation obligatoire pour entraîneurs et bénévoles sur les règles de relation entre clubs.
 - Communication régulière avec les parents et joueurs sur les procédures officielles de transfert/mutation.
-

6. Conclusion

En appliquant ces mesures, le Club de Soccer Lachine SC démontre son engagement envers un environnement respectueux, conforme et centré sur le développement des joueurs. Le respect du guide « Relations entre les clubs » est essentiel à la crédibilité du système soccer au Québec et au Canada.
